

Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 à 20 heures 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 10 septembre 2020 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Marie-Thérèse CUEFF qui a donné pouvoir à Yvon JEZEQUEL, Stéphanie MEUDEC qui a donné pouvoir à Arnaud PORHEL et Valérie LE SAINT à Roger BOSSARD (arrivée à 21h05).

Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

- **Virement de crédit** de 1220.71 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 678 (autres charges exceptionnelles) suite à un excédent de retenues salariales identifié par la CNRACL.
- **Validation de l'appel à projets école numériques 2020** estimé à 8 872,00 € qui sera financé par la commune et subventionné à 50 % par l'Etat.

2. Demandes de subvention de l'Etat

Acquisition d'un cabinet médical et amélioration des performances énergétiques.

Une réflexion est engagée avec les professionnels de santé du secteur pour le maintien d'une présence médicale satisfaisante sur les communes de Plounévez-Lochrist, Plouescat, Lanhouarneau et Tréfléz.

Dans le cadre de la création d'un Pôle santé sur le territoire, Monsieur le Maire propose que la commune acquière le cabinet médical propriété du Docteur GUILLOU.

Le Docteur GUILLOU arrêtant son activité à la fin de l'année.

Le cabinet situé sur un terrain constructible de 900 m², est adapté pour recevoir deux médecins et dispose à l'étage d'un studio pour remplaçants et/ou stagiaires. Le cabinet est idéalement situé en centre bourg, à proximité des autres professionnels de santé.

Le cabinet construit en 1995 fera l'objet de travaux d'améliorations afin de mettre le bâtiment aux normes actuelles de performances énergétiques pour un montant estimé de 40 000 € HT.

Le coût du projet comprenant l'acquisition du bien, les frais et les divers travaux d'adaptation du cabinet est évalué à 200 000 € HT.

Les membres du conseil municipal valident le projet d'acquisition et le plan de financement prévisionnel et autorisent le Maire à entamer des négociations pour l'acquisition du cabinet médical.

Vote : UNANIMITÉ

Priorité 2- Restauration de l'église-Phase 1

Une étude diagnostic complète réalisée par Piotr Candio, architecte du Patrimoine, a permis de cerner les travaux de conservation, de restauration et d'embellissement.

La phase 1 dont la réalisation est programmée en 2021, concerne les travaux de conservation à court terme.

Le montant estimé des travaux s'élève à 129 696,70 € HT.

La phase 1 est scindée en 4 lots :

Lot 1 : Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie : reprise sur voute plâtre et intervention fissures clocher (32 275,03 € HT),

Lot 2 : Charpente : traitement des charpentes et escaliers avec création d'un accès aux combles depuis l'escalier nord (51 371,67 €),

Lot 3 : Couverture : habillage plomb et gouttières (40 150,00 € HT)

Lot 4 : Electricité : mise aux normes (5 900,00 € HT)

Le coût global de la phase 1, incluant l'étude diagnostic et la maîtrise d'œuvre est évalué à 204 061,54 € HT.

Les membres du conseil municipal valident le plan de financement prévisionnel pour la phase 1 de restauration de l'église.

Vote : UNANIMITÉ

3. Projet de valorisation culturelle

Roger BOSSARD, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal le contenu du projet de valorisation culturelle établi par CAP Culture Patrimoine.

Le projet de valorisation culturelle a fait l'objet d'une présentation complète à l'ensemble des conseillers municipaux lors d'une réunion du 9 juillet.

En complément de la restauration de son église, la commune a souhaité se doter d'un programme de développement local avec propositions d'actions, conseils et recommandations.

A l'issue d'un état des lieux et d'un diagnostic relevant les atouts et faiblesses de la commune, le projet de valorisation culturelle propose de répondre à 4 enjeux :

1- Valoriser :

- Mettre en place des outils de médiation destinés à raconter l'histoire de l'église et ses atouts, et valoriser l'édifice et ses points d'intérêts par un éclairage adapté.
- Créer des boucles de randonnées sur la commune avec l'église comme point de départ et d'arrivée.

2- Animer :

- Poursuivre la dynamique culturelle communale par la programmation dans l'église de concerts de chant choral et de musique, en intégrant les acteurs locaux (commerces, écoles).

3- Attirer :

- Mettre du lien entre les sites patrimoniaux de la commune,
- Concrétiser le projet de jardin et relier ce jardin à l'église pour capter un public famille.

4- Clarifier :

- Travailler le rôle et la fonction de l'association de gestion et évoluer vers une fonction d'animation.

En fonction des enjeux ciblés et des capacités de la commune, un plan d'actions au travers de Fiches actions avec planning de réalisation et impact financier est proposé :

- 1- Conception d'outils classiques d'aide à la visite de l'église,
- 2- Conception d'outils dits modernes d'aide à la visite de l'église,
- 3- Installation d'éclairages spécifiques pour valoriser les atouts de l'église,
- 4- Création de boucles de balades sur la commune,
- 5- Création d'un jardin des convergences en centre bourg,
- 6- Installation de panneaux d'information et de valorisation des points d'intérêt de la commune,
- 7- Organisation de concerts de chant et de musique à l'église,
- 8- Création d'une association pour la valorisation du patrimoine de l'église et de la commune.

Le conseil municipal, approuve et valide le projet de valorisation culturelle.

Vote : UNANIMITÉ

4. Rapport sur l'eau et l'assainissement collectif 2019

Jean-Luc PEDEN, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal les rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'année 2019.

Ces rapports sont destinés, notamment, à l'information des usagers.

Les rapports et l'avis sont mis à la disposition du public, à la Mairie.

Le conseil municipal adopte les rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destinés notamment à l'information des usagers et portant sur l'année 2019.

Vote : UNANIMITÉ

5. Décision budgétaire : créances éteintes et admissions en non-valeur

Le conseil municipal décide d'éteindre deux créances sur le budget eau d'un montant de 1 339,28 € et sur le budget assainissement le montant de 80,00 € ainsi que de mettre en non-valeurs des créances sur le budget eau d'un montant de 137,25 €.

Vote : UNANIMITÉ

6. Finistère Ingénierie Assistance : nomination d'un représentant

Le conseil municipal nomme Jean-Luc PEDEN pour représenter la commune au sein de Finistère Ingénierie Assistance.

Vote : UNANIMITÉ

7. Intégration de voirie à Guernevez

Le conseil Municipal autorise le Maire à procéder au bornage de l'emprise de la voie située à Guernevez, les frais d'actes sont à la charge de la commune. Il décide d'intégrer cette voie après régularisation dans la voirie communale.

Vote : UNANIMITÉ

8. Motion de soutien à Brittany Ferries

Le Conseil municipal adopte une motion de soutien à Brittany Ferries :
Brittany Ferries traverse aujourd'hui la crise la plus grave de son histoire.

Frappée de concert par deux crises conjoncturelles COVID 19 et Brexit qui s'annonce « dur » la compagnie, fleuron du tourisme breton, ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête à venir.

Cette entreprise, premier opérateur touristique breton qui fait la fierté de nos territoires est en outre leur meilleur ambassadeur à l'étranger.

Elle se caractérise principalement par la qualité de ses prestations et la haute qualification de ses équipages français.

Les léonards ont tous un attachement de cœur à l'entreprise et à son histoire.

L'impact économique (2.2 millions de nuitées par an sur la Bretagne) ne doit pas cacher les retombées locales liées à la présence de centaines de familles qui vivent sur notre Communauté.

Les élus de Plounévez-Lochrist apportent leur soutien total aux membres du conseil de surveillance, au directoire et à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Ils souhaitent qu'après les efforts consentis par l'entreprise et en complément des actions de la Région Bretagne et du Conseil Départemental, que l'Etat apporte un soutien financier fort et sans faille nécessaire à la pérennisation de Brittany Ferries.

Ils réaffirment enfin la nécessité de préserver cette entreprise ainsi que les emplois et rappellent que le Pays de Morlaix vient déjà de perdre la compagnie HOP.

Vote : UNANIMITÉ

9. Informations et questions diverses

Le Maire informe les élus qu'un forum Haut-Léon Communauté à destination des élus, des agents communaux et des agents communautaires se tiendra le samedi 19 septembre à Sibiril.

Il rappelle que des élus seront amenés à siéger au sein des commissions communautaires et que ce forum a pour but de faire connaître les instances communautaires.

Roger BOSSARD fait savoir la reprise des activités associatives. Il a rappelé les dernières mesures parues début septembre.

Les établissements recevant du public comme les salles communales ne font plus l'objet d'une déclaration préalable, la distanciation d'une chaise n'est plus obligatoire mais le port du masque reste obligatoire.

Chaque association utilisatrice des salles doit faire parvenir un protocole sanitaire à la mairie.

Philippe ROZEC questionne le Maire sur l'accès des chiens aux plages. Le Maire fait savoir qu'il existe un arrêté interdisant l'accès aux chiens à la plage du 1^{er} juin au 30 septembre.

Monsieur le Maire demande un point de vigilance sur les équidés et bovins.

La séance est levée à 23h30,